

tion quelconque, et son usage dans la circonstance ne constitue pas une nouveauté.

C'est au Souverain Pontife à apprécier dans sa haute sagesse la valeur de cette exception ; nous, simples fidèles, nous n'avons qu'à enregistrer les différents actes du pouvoir suprême, et à nous incliner respectueusement devant eux, persuadés que ce que fait le Pontife assisté par l'Esprit Saint est pour le plus grand bien de l'Eglise.

On jugera par les détails suivants, que nous extrayons d'une correspondance américaine, de l'esprit que les Américains vont imprimer à leurs nouvelles possessions, et jusqu'à quel point ils sont bien décidés à respecter les droits religieux des populations catholiques désormais soumises à leur domination :

L'évêque de la Havane, Mgr. Santander, a donné avis qu'aucun ministre protestant ne serait autorisé à prendre une part active aux cérémonies religieuses qui pourront avoir lieu sur les tombes des marins du "Maine" inhumés dans le cimetière catholique de Cristobal Colon. Les dames américaines qui ont pris des dispositions dans le but d'organiser des cérémonies funèbres pour le 15 de ce mois avaient formé le projet de faire dire des prières catholiques et protestantes sur les tombes des marins américains ; aussi la décision de l'évêque les a-t-elle beaucoup contrariées. Bien que la plupart des organisatrices de la cérémonie soient disposées à se conformer à la décision de l'évêque sans protester, quelques-unes sont si contrariées qu'elles ont exprimé l'intention de demander au président McKinley d'intervenir pour leur permettre d'user de ce qu'elles appellent "leur droit."

Un journaliste américain a eu une entrevue avec Mgr. Santander, et celui-ci lui a dit, au sujet des cérémonies projetées pour le 15 courant : "Le cimetière de Cristobal Colon a été béni selon le rite catholique. Je ne peux pas plus permettre une cérémonie protestante dans ce cimetière que dans une église catholique. Beaucoup de marins du "Maine", qui ont péri quand ce navire a été détruit, étaient catholiques. Ce serait offenser leur mémoire que de permettre une cérémonie protestante dans le cimetière où ils ont été inhumés."

Le prélat est très irrité de ce qu'il considère comme un outrage et une insulte de la part du général Wilson et du colonel Brown, dans la province de Matanzas. Il a montré au correspondant des protestations que lui ont adressées des ecclésiastiques influents à Trinidad et à Matanzas contre la profanation des cimetières de Trinidad par ordre du colonel Brown, et de celui de Cervantès par ordre du général Wilson. Ces deux officiers ont promis aux municipalités des localités en question l'administration des cimetières.

"Je sais, a dit ensuite l'évêque, qu'on a l'intention de faire la même chose dans les cimetières de la Havane, et qu'un arrêté, préparé dans ce but, sera soumis au conseil municipal à sa prochaine séance. Or, les cimetières ont été établis avec notre argent,